

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le six décembre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Présents :** Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

**Absents Excusés :** Catherine VIDAL - Thierry LANNES - Julien BARATAUD

**Absents :** néant

**Date de convocation :** 01 décembre 2022

Mme Isabelle BAUDRY est désignée **secrétaire de séance**.

**DELIBERATION N° 05122022**  
**Devis relevés topographiques**

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise CORGNET Florence, géomètre expert, pour réaliser les relevés topographiques.  
Ces relevés seront nécessaires et utiles à l'architecte qui sera retenu pour travailler sur le projet de travaux de la Boîte en zinc.

Le devis s'élève à 726€ TTC soit 605,00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité :

- de **VALIDER** le devis présenté
- et d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Jean MOUZAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....

